

rejeté

SÉNAT

le 25 novembre 1961

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 novembre 1961.

Le Président,

Signé : G. de MONTALEMBERT.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1444, 1499, 1500, 1502 et In-8° 329.
Sénat : 54 et 59 (1961-1962).